

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC LA RUCHE NOUANAISE

E-MAIL: mclaruchenouanaise@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0633719099

ORGANISATEUR TECHNIQUE: MATHIS MEGRET

N° D'ÉPREUVE FFM: 560

DATE: 27.04.2025

LIEU: CIRCUIT GARRY LUQUAND

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	----- Raphaël DA SILVA	Licence : 314801
Président du Jury ou Arbitre*	----- Patrice PASTORELLI	Licence : 077362
Membre du Jury	-----	Licence :
Membre du Jury	-----	Licence :
Commissaire technique responsable	- François Dujon	Licence : 046992
Responsable du chronométrage	----- Delphine HAUCHERE	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Catégorie Nationale	13 ans	37 ans	125cc - 650cc	50€ - NJ3C/NCO/INT
Catégorie National + 38 ans	38 ans		125cc - 650cc	50€ - NCO/INT
Championnat de ligue 50cc / 65cc	6 ans	11 ans	50cc ou 65cc	25€ - NJ1/NJ2/NJ3
Championnat de ligue 85cc	9 ans	15 ans	85cc	42€ - NJ2/NJ3/NJ3C/NCO

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Djemat ZOUHIR

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche Romorantin Lanthé

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 25m

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Circuit Garry Luquand

Adresse Route de Marcilly - 41600 Nouan

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1000m

Largeur minimum de la piste 5m

Largeur de la grille 30m

Longueur de la ligne droite de départ 60m

Nombre d'OCP* 15

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 32.

En manche : 28.

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 10.02.2025

VISA DE LA LIGUE

DATE: 24/02/2025



Signature
 numérique de
 Christine
 CAILLY
 Date :
 2025.02.24
 15:41:16 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 12/03/2025

NUMÉRO: 25/0247



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org